

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal qui s'est tenue le lundi 11 septembre 2023 à 20 h, à la salle du conseil de l'Hôtel de ville située au 362, rue Principale à Daveluyville

SONT PRÉSENTS :

- M. Mathieu Allard, maire
- Mme Nadia Leclerc, conseillère no 1
- M. Sébastien Bilodeau, conseiller no 2
- M. Alain Raymond, conseiller no 4
- Mme Carole-Anne Provencher, conseillère no 5
- Mme Christine Gentes, conseillère no 6

EST ABSENTE Mme Valérie Loiselle, conseillère no 3

La greffière Mme Élyse Maheu assiste également à la séance.

Ouverture de l'assemblée

Les membres présents à l'ouverture de la séance formant quorum, l'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée. Le maire, Mathieu Allard, souhaite la bienvenue aux gens présents. Il souligne le travail accompli par le député Alain Rayes au cours des dernières années lors de sa carrière politique. Il en profite également pour souhaiter un bon 40^e anniversaire au CPE La Petite École.

2023-09-157
Adoption de l'ordre du jour

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

2023-09-158
Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 août 2023.

2023-09-159
Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2023

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2023 a été soumise pour approbation à chaque membre du conseil dans les délais prévus à l'article 333 de la Loi sur les Cités et Villes et que tous déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 29 août 2023.

Suivi des dossiers

Le maire présente les dossiers en cours.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

PRÉSENTATION DE LETTRES ET AUTRES DOCUMENTS

Demande de partenariat – Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska

Réception d'une correspondance de la Table de concertation pour les personnes âgées de la MRC d'Arthabaska demandant une aide financière de 50 \$. Le conseil prend acte, sans donner suite.

2023-09-160
Semaine de la sécurité ferroviaire
– Résolution

CONSIDÉRANT QUE la Semaine de la sécurité ferroviaire aura lieu au Canada du 18 au 24 septembre 2023;

CONSIDÉRANT QUE 232 incidents liés à des passages à niveau et à des intrusions se sont produits au Canada en 2022, entraînant 66 décès et 43 blessures graves évitables;

CONSIDÉRANT QUE l'éducation et l'information du public sur la sécurité ferroviaire (en rappelant au public que les emprises ferroviaires sont des propriétés privées, en sensibilisant le public aux dangers associés aux passages à niveau, en s'assurant que les piétons et les automobilistes sont attentifs et à l'écoute à proximité des voies ferrées et respectent le code de la route) réduiront le nombre de décès et de blessures évitables causés par des incidents impliquant des trains et des citoyens;

CONSIDÉRANT QU'Opération Gareautrain est un partenariat public-privé dont la mission est de travailler avec le public, le secteur ferroviaire, les gouvernements, les services de police, les médias et autres organismes pour accroître la sensibilisation à la sécurité ferroviaire;

CONSIDÉRANT QUE le CN demande au conseil municipal d'adopter la présente résolution afin d'appuyer ses efforts soutenus déployés pour sensibiliser les gens, sauver des vies et prévenir les blessures dans les collectivités, y compris sur le territoire de notre municipalité;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité que la Ville de Daveluyville appuie la Semaine nationale de la sécurité ferroviaire, qui se déroulera du 18 au 24 septembre 2023.

ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCIÈRE

2023-09-161
Liste des comptes à payer – Résolution

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la liste des comptes au 11 septembre 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant **281 380,33 \$**;

CONSIDÉRANT QUE madame Mylène Parent, trésorière, confirme que la Ville de Daveluyville dispose des crédits suffisants pour les dépenses projetées, conformément à l'article 477.1 de la *Loi sur les cités et villes*;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité d'approuver ladite liste des comptes au 11 septembre 2023 de la Ville de Daveluyville totalisant 281 380,33 \$.

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

2023-09-162

Avis de motion et dépôt du projet de règlement abrogeant le règlement no. 74 relatif aux conditions de travail

AVIS DE MOTION

Avis est donné par la conseillère **Nadia Leclerc**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement abrogeant le règlement no. 74 relatif aux conditions de travail.

Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C 19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2023-09-163

Avis de motion et dépôt du projet de règlement abrogeant le règlement no. 57 relatif au programme de revitalisation à l'égard du développement domiciliaire de la Ville de Daveluyville

AVIS DE MOTION

Avis est donné par le conseiller **Sébastien Bilodeau**, qu'un conseiller présentera ou fera présenter pour adoption, à une séance subséquente, un règlement abrogeant le règlement no. 57 relatif au programme de revitalisation à l'égard du développement domiciliaire de la Ville de Daveluyville.

Le projet de règlement est également déposé, le tout, conformément aux exigences de l'article 356 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., chap. C 19) et est disponible sur le site Internet de la Ville de Daveluyville à www.ville.daveluyville.qc.ca.

2023-09-164

Emprunt temporaire pour le règlement no. 108 relatif aux travaux d'infrastructure sur la 2e Rue et la 3e Rue

CONSIDÉRANT QUE le 12 avril 2023, la Ville de Daveluyville a adopté le règlement portant le numéro 108 intitulé « Règlement numéro 108 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2e Rue et 3e Rue pour une somme n'excédant pas 2 970 000 \$ »;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été approuvé par le Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 8 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville doit faire un emprunt temporaire en vertu de ce règlement auprès de la Caisse Desjardins des Bois-Francis;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le maire et la trésorière de la Ville de Daveluyville à signer les documents relatifs à l'emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins des Bois Francs pour le règlement portant le numéro 108 intitulé « Règlement numéro 108 relatif à la dépense et l'emprunt concernant des travaux d'infrastructures (travaux de voirie, d'aqueduc et d'égouts) sur la 2e Rue et 3e Rue pour une somme n'excédant pas 2 970 000 \$ ».

2023-09-165

Achat d'un ordinateur

CONSIDÉRANT QUE le serveur du bureau municipal est désuet et risque de cesser de fonctionner à tout moment;

CONSIDÉRANT QUE l'achat d'un serveur est très dispendieux;

CONSIDÉRANT QUE selon les besoins de stockage de la Ville de Daveluyville, un ordinateur peut être utilisé à titre de serveur;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité :

Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)

- **DE** procéder à l'achat d'un ordinateur pour des fins de serveur au bureau municipal;
- **D'**autoriser la trésorière à émettre les déboursés en conséquence.

Adoption d'une
politique de
confidentialité

Sujet reporté

2023-09-166
Regroupement
d'assurance
collective Estrie-
Montérégie

CONSIDÉRANT QUE conformément à la *Loi sur les cités et villes* et dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ, la Ville de Daveluyville souhaite autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour obtenir des produits d'assurance collective pour ses employés et, lorsqu'applicable, pour ses élus, pour la période du 1er juin 2024 au 31 mai 2029 ;

CONSIDÉRANT QUE Mallette actuaires inc. s'est déjà vu octroyer le mandat, à la suite d'un appel d'offres public, pour les services de consultant indépendant requis par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ;

CONSIDÉRANT QUE la rémunération prévue dans le cadre des regroupements d'assurance collective de l'UMQ est de 0,65 % au consultant Mallette actuaires Inc. et les frais de gestion prévus pour l'UMQ sont de 1.15 %;

CONSIDÉRANT QUE la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) souhaite maintenant confirmer son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie et le mandat à Mallette actuaires inc. en conséquence ;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité :

- **QUE** le préambule fait partie intégrante des présentes comme si récité au long ;
- **QUE** ce Conseil confirme ainsi par les présentes son adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie pour ses employés et/ou élus, au choix de la municipalité;
- **QUE** l'adhésion au regroupement en assurance collective Estrie-Montérégie sera d'une durée maximale de cinq ans, soit pour la durée du 1er juin 2024 au 31 mai 2029;
- **QUE** la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) mandate l'UMQ pour agir à titre de mandataire pour la représenter au contrat d'assurance collective à octroyer à la suite de l'application des présentes ainsi que son renouvellement, de même que pour l'accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur, dans le respect des règles de protection des renseignements personnels ;
- **QUE** la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) s'engage à payer à l'UMQ des frais de gestion de 1.15 % des primes totales versées par la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) durant le contrat et une rémunération de 0,65 % des primes totales versées par la municipalité au consultant Mallette actuaires Inc., dont la (Ville / municipalité / MRC / Régie, autre) joint aussi le mandat obtenu pour le regroupement, à la suite d'un appel d'offres public;
- **QUE** la (Ville, municipalité, MRC, Régie, autre) s'engage à respecter les termes et conditions du contrat à intervenir avec la société d'assurances à qui le contrat sera octroyé à la suite de l'application des présentes ainsi que les conditions du mandat du consultant.

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

2023-09-167
Congédiement de
l'employé no. 05-
0015

CONSIDÉRANT l'employé no. 05-0015;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs avis écrits et verbaux ont été donnés par son supérieur immédiat concernant son comportement, ses agissements ainsi que son manque d'écoute des consignes;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été observé;

CONSIDÉRANT QU'une faute grave a été commise;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser la directrice générale à procéder au congédiement de l'employé no. 05-0015 en procédant selon les règles de la *Loi sur les normes du travail (N-1.1)*.

HYGIÈNE DU MILIEU

SÉCURITÉ PUBLIQUE

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

2023-09-168
Guignolée
annuelle Partage
alimentaire -
Demande d'arrêts

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser le Partage Alimentaire Daveluyville de mettre des arrêts dans les rues de Daveluyville de 6 h 30 à 8 h 30 et de 10 h 30 à 13 h, le 7 décembre prochain, dans le cadre de la Guignolée et que le ministère des Transports émette un certificat d'autorisation.

AMÉNAGEMENT ET URBANISME

Liste des permis

La directrice générale dépose la liste des permis émis et le maire en fait un bref résumé. Pour le mois d'août 2023, 14 permis ont été émis, totalisant 921 609 \$.

2023-09-169
Demande de droit
de passage -
Simplcom inc.

CONSIDÉRANT la résolution 2023-08-151;

CONSIDÉRANT la demande de droit de passage sur le lot 6 575 247 appartenant à la Ville de Daveluyville par l'entreprise Simplcom inc.;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire garder toute la superficie de son terrain accessible et disponible pour ses propres projets;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité :

- **D'**abroger la résolution 2023-08-151 et de la remplacer par la présente résolution;
- **DE** refuser la demande de droit de passage de l'entreprise Simplcom pour les raisons énoncées en préambule.

2023-09-170
Mandat à la MRC
changement de

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Daveluyville désire apporter des modifications à son règlement de zonage, plus particulièrement à la zone R4 afin d'y autoriser l'hébergement d'envergure, soit les maisons de chambres et pensions;

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

zonage dans la
zone R4

CONSIDÉRANT QUE la MRC d'Arthabaska possède l'expertise pour rédiger de tels règlements et qu'elle offre ce service à ses municipalités;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Carole-Anne Provencher**, il est résolu à l'unanimité de mandater la MRC d'Arthabaska pour l'élaboration de la modification du règlement de zonage de la Ville de Daveluyville afin d'autoriser l'hébergement d'envergure en zone R4.

SPORTS, LOISIRS, CULTURE ET TOURISME

2023-09-171
Embauche
d'employés
temporaires

CONSIDÉRANT les besoins sporadiques au Centre sportif Piché au niveau des employés à l'entretien;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de procéder à l'embauche d'employés temporaires afin d'éviter un bris de services;

RÉSOLUTION

Sur proposition de **madame Nadia Leclerc**, il est résolu à l'unanimité de procéder à l'embauche des employés temporaires suivants, selon les termes et conditions déterminés :

- M. Adam Beauvilliers;
- M. Kevin Goupil;
- M. Jasmin Lachapelle.

2023-09-172
Embauche d'une
employée au
restaurant du
Centre sportif
Piché

CONSIDÉRANT l'affluence du restaurant du Centre sportif Piché lors de la période hivernale;

CONSIDÉRANT QUE pour fournir à la demande, il est nécessaire de procéder à l'embauche d'une employée supplémentaire;

Sur proposition de **monsieur Sébastien Bilodeau**, il est résolu à l'unanimité d'autoriser l'embauche de Mme France Fournier à titre d'employée au restaurant du Centre sportif Piché, selon les termes et conditions déterminés et ce, rétroactivement au 24 août 2023.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORT

POLITIQUES FAMILIALES

AFFAIRES NOUVELLES

2023-09-173
Demande de
soutien financier –
Projet robotique

CONSIDÉRANT la demande de soutien financier concernant une conférence et un tournoi de robotique organisés par un enseignant de l'école primaire Notre-Dame-de-l'Assomption de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE l'objectif principal de ce projet est la rétention des élèves à poursuivre leurs études secondaires à l'école Sainte-Anne de Daveluyville;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil jugent pertinent que les jeunes soient sensibilisés à une saine gestion des jeux vidéo;

RÉSOLUTION

**Procès-verbaux
Ville de Daveluyville (Québec)**

Sur proposition de **madame Christine Gentes**, il est résolu à l'unanimité d'offrir la location gratuite de la salle communautaire de Daveluyville pour 2 jours, soit pour la conférence ainsi que le tournoi de robotique.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Lors de la période de questions, les gens présents ont posé des questions concernant

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2023-09-174
Levée de
l'assemblée

RÉSOLUTION
Sur proposition de **monsieur Alain Raymond**, il est résolu à l'unanimité de lever l'assemblée à 20 h 20.

Mathieu Allard, maire

Elyse Maheu, greffière

VERSION NON-OFFICIELLE